ANNEXE 3



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAR-EN-04

Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant

1. Secteur d'application

Bâtiments résidentiels existants.

2. Dénomination

Pour des actions engagées avant le 01/01/2011, mise en place d'une fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant dont le coefficient de transmission surfacique U_w (évalué conformément à la norme EN 14351-1) est tel que $U_w \le 2 \text{ W/m}^2$.K.

Pour des actions engagées à partir du 01/01/2011, mise en place d'une fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant dont le coefficient de transmission surfacique U_w (évalué conformément à la norme EN 14351-1) est tel que $U_w \le 1,8 \text{ W/m}^2.\text{K}$.

Mise en place d'une fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La fenêtre ou porte-fenêtre a des caractéristiques de performance et de qualité validées :

- soit par la marque de certification de produit : ACOTHERM ;
- soit par les marques de certification :
- NF menuiserie PVC certifié CSTB CERTIFIED pour le PVC,
- NF menuiserie aluminium à rupture de pont thermique certifié CSTB CERTIFIED pour l'aluminium,
- NF fenêtres bois pour le bois ;
- 3. soit par une démarche qualité de la validation des performances thermiques (Uw) du système de fenêtres ou portes-fenêtres du type :
- avis technique valide du CSTB pour les produits non traditionnels,
- ou Menuiseries 21 pour les fenêtres ou portes-fenêtres en bois,
- ou homologation de gamme pour les fenêtres ou portes-fenêtres en aluminium à rupture de pont thermique valide du CSTB,
- ou Document Technique d'Application (DTA) valide du CSTB (quels que soient les matériaux utilisés : aluminium ou PVC) ;
- 4. soit par des caractéristiques de performance et de qualité équivalentes établies par un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon les



normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Mise en place réalisée par un professionnel.

<u>4. Durée de vie conventionnelle</u> 35 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

par fenêtre	ontant en kWh o ou porte-fenêtre vitrage isolant pe	e complète avec
Zone	Énergie de chauffage	
climatique	Électricité	Combustible
H1	3 900	6 100
H2	3 200	5 000
НЗ	2 000	3 400

Nombre de fenêtres ou portes-fenêtres
complètes avec vitrage isolant posées
N
N

X

Le nombre de fenêtre(s) ou porte(s)-fenêtre(s) posée(s) peut être évalué de manière conventionnelle à partir de la surface de fenêtre(s) ou porte(s)-fenêtre(s) posée(s) sur la base : 1 fenêtre ou 1 porte-fenêtre = 2,28 m².